

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 22 avril 2026

DELIBERATION : 2026-03-33

OBJET : Participation financière au fonctionnement 2026 de l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

GRAILLON Joël

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGLIN Patrick
MICHEL Marielle

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Claude

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit :

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

SENEZ Eric

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GEISER Michel ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; M. MARTINO Stéphane ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. COLLOMP Gérard suppléé par M. GRAILLON Joël ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Participation financière au fonctionnement 2026 de l'Office de tourisme intercommunal Verdon Tourisme constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

Exposé

Compte-tenu des missions de service public assumées par l'EPIC Verdon Tourisme pour l'ouverture et la gestion de l'accueil dans les Bureaux d'Information Touristique (BIT) et pour la promotion du territoire, la Communauté de Communes a acté le fait de verser chaque année une participation financière arrêtée par le conseil communautaire.

Depuis les changements induits par la sortie de la Commune de Castellane fin 2023, la dotation financière accordée à l'office de tourisme intercommunal est fixée chaque année par le conseil communautaire à 490 000 €.

A partir de la présentation du Compte Financier Unique 2025 et du budget prévisionnel 2026 de l'OTI, il est proposé de reconduire à l'identique cette dotation pour 2026.

Le budget 2026 de l'Office de Tourisme Intercommunal, sous réserve de validation de la dotation proposée, s'établirait à 846 026.49€ en section de fonctionnement et 18 083.24 € en section d'investissement (CFU 2025 et BP 2026 de l'Office de tourisme joints en annexe).

Au regard des éléments exposés et des projections budgétaires de l'Office de Tourisme, il est proposé au conseil communautaire de reconduire la contribution versée à l'OTI Verdon Tourisme à hauteur de 490 000€ au titre de la dotation de fonctionnement 2026.

Pour rappel, par délibération n° 2026-01-01 en date du 17 février 2026, le conseil communautaire a accordé à l'Office de Tourisme Intercommunal un acompte de 245 000€ sur la dotation 2026. Dans ces conditions et sous réserve de la validation du montant de la dotation 2026 proposée dans la présente délibération, le solde à verser à l'EPIC OTI serait de 245 000€.

Décision

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **DE FIXER** la dotation financière 2026, à l'office de tourisme intercommunal constitué en EPIC, à hauteur de 490 000€,
- **DE PROCEDER** au paiement du solde de cette dotation, soit 245 000€, considérant l'acompte déjà versé pour un montant de 245 000€,

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 avril 2026
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Jean-Louis CHABAUD